

1995-96

«ACTUALITE-DEFENSE»

Président: M. Thibault COULON
Rapporteurs: M. Daniel MALGRAS
Lieutenant-colonel CORMENIER

Au cours de la session 1995-1996, le groupe "Actualité-Défense" de la Commission Armées-Jeunesse a étudié le sujet suivant:

" Partant des capacités demandées aux armées, déterminées par le concept de défense de la France, y compris dans sa contribution à la construction d'une défense européenne, **la conscription participe-t-elle à l'efficience de notre défense militaire, de quelle façon et à quelles conditions ?**"

Alors que le groupe conduisait cette étude, il a dû réorienter ses travaux en cours d'année pour tenir compte des nouvelles orientations tracées par le Président de la République en matière de politique de défense et du débat qui en a découlé sur l'évolution du Service National.

Aussi ce rapport s'articule-t-il en deux grandes parties:

- la première, sur la participation de la conscription à l'efficience de notre défense militaire telle que celle-ci est encore organisée actuellement;

- la deuxième, sur la participation du service militaire volontaire - qui semble devoir être retenu - à l'efficience de notre défense militaire dans le cadre de l'armée professionnelle prévue dans la loi de programmation militaire 1997-2002.

I. LA PARTICIPATION DE LA CONSCRIPTION A L'EFFICACITE DE NOTRE DEFENSE MILITAIRE (ACTUELLE)

1.1/ CADRE DE L'ETUDE

- Cadre politico-stratégique défini dans le Livre Blanc et hypothèses d'emploi des forces (6 scénarios)

L'étude du cadre politico-stratégique dans lequel s'inscrivait la réflexion de notre groupe sur "la participation de la conscription à l'efficacité de notre défense militaire" a été effectuée par une [exégèse du Livre Blanc](#).

La "stratégie générale" y est définie à travers :

- les perspectives internationales et l'évolution des risques, avec la nouvelle donne entre les puissances, l'organisation de l'Europe et les risques de crise qui y apparaissent, les menaces nouvelles de prolifération, de terrorisme et d'extrémismes et les insuffisances de l'ordre international;
- les principaux objectifs de la politique de défense, à savoir la défense des intérêts de la France, la participation à la construction de l'Europe et au maintien de la stabilité internationale et la mise en oeuvre d'une conception globale de la défense;
- et le cadre de référence de la politique de défense par la construction d'une nouvelle architecture de sécurité en Europe, le rôle de l'ONU, la coopération bilatérale des accords de défense et les accords de désarmement et de lutte contre la prolifération.

Cette stratégie renouvelée sert de toile de fond à un modèle de défense équilibré assurant l'indépendance nationale mais contribuant également à la stabilité internationale. Elle met également en exergue une nouvelle complémentarité entre action et dissuasion, les moyens conventionnels devant être aptes à jouer un rôle stratégique propre.

Dans le cadre de cette stratégie générale, le domaine de la [stratégie militaire](#) est défini à travers les [hypothèses d'emploi des forces](#) que sont les six scénarios, et les [missions](#) imparties aux forces armées en matière de dissuasion, prévention, action et protection.

- [Capacités demandées aux forces armées et missions qui leur sont prescrites](#).

Le cadre politico-stratégique, tel qu'il apparaît dans le Livre Blanc, détermine les capacités demandées aux forces armées.

Ces [capacités](#) se répartissent en quatre grandes catégories. Les trois premières correspondent à l'articulation des forces armées et concernent effectivement notre étude; la quatrième catégorie correspond à des capacités essentiellement techniques.

- La première catégorie de capacités relève de la Posture Permanente de Sécurité, qui a pour finalité la dissuasion, la prévention et la protection.
- La deuxième catégorie de capacités concerne les forces projetables et a pour objectif l'action.
- La troisième catégorie relève de la Structure Permanente de Soutien et a pour finalité la préparation des forces.
- En ce qui concerne la quatrième catégorie de capacités, il s'agit des capacités techniques à développer prioritairement en matière de renseignement, d'appréciation de situations complexes, de commandement et de projection. Elles visent à la fois l'action et la prévention.

La maîtrise de ces capacités doit permettre aux forces armées de remplir les quatre [missions](#) qui leur sont confiées.

Ces missions, avec indication des finalités auxquelles elles correspondent, sont précisées ci-dessous :

Insérer le tableau de la page 3 ci-dessous :

MISSIONS DES FORCES	FINALITES			
	DISSUASION	PREVENTION	PROTECTION	ACTION
- préserver les intérêts vitaux de la France	X	X	X	X
- contribuer à la sécurité et à la défense de l'espace européen et méditerranéen	à terme peut-être	X	X si cadre européen	X
- contribuer aux actions en faveur de la paix et du respect du droit international		X		X
- assurer les tâches de service public en renforçant les organismes chargés de la défense civile			X	

[- Organisation et principes d'emploi des forces armées.](#)

Afin de bien comprendre les conditions d'efficience de notre défense militaire, il faut aussi prendre en compte l'organisation et les principes d'emploi des forces armées.

Dans le nouveau contexte stratégique, les [deux grands principes](#) sur lesquels reposait notre politique de défense, solidarité avec nos alliés et autonomie dans nos décisions demeurent.

Ils doivent cependant s'appliquer de manière différente sous l'influence de [trois facteurs](#) :

- poursuite de la construction européenne, qui exige une solidarité croissante avec nos partenaires de l'Union;
- internationalisation des crises dont le règlement nécessitera une légitimité internationale et sera mis en oeuvre par plusieurs Etats;
- interdépendance des moyens techniques; en particulier en matière de renseignement, de télécommunications et de commandement.

Le groupe a constaté que [quatre principales conclusions](#) en ont été tirées :

- redéfinition de l'articulation entre forces nucléaires et conventionnelles, les premières devant s'exercer dans des conditions plus variées qu'à l'époque de la guerre froide et les secondes étant appelées à intervenir de plus en plus souvent de manière autonome;
- superposition possible d'hypothèses entraînant un nombre d'engagements extérieurs que la France devrait être capable de conduire simultanément;
- appel au nouveau concept de reconstitution de forces dans l'éventualité de la réapparition d'une menace majeure contre l'Europe occidentale;
- la quatrième conclusion, découlant des précédentes, est que désormais nos interventions se situeront le plus souvent dans un cadre international.

[Deux cadres d'action ont mérité une attention particulière: l'Alliance Atlantique et l'UEO.](#)

- L'Alliance Atlantique est la seule organisation qui permettrait aujourd'hui à l'Europe de faire face à la réapparition d'une menace majeure de type S6. Elle contribue au maintien de l'équilibre stratégique en Europe et elle peut apporter le concours de ses moyens militaires ainsi que le poids de ses structures aux organisations qui en sont actuellement dépourvues, comme l'ONU et l'OSCE.

En faisant évoluer sa position, la France contribue de manière plus active que par le passé à la vie de l'Alliance, qui évolue en prenant en compte l'apparition progressive d'une identité européenne de sécurité et de défense.

- L'UEO, qui est partie intégrante de l'Union européenne, contribue au développement d'une Politique Etrangère et de Sécurité Commune, devant déboucher à terme sur une politique de défense commune. Le développement de capacités militaires propres permettant à l'Europe d'agir de manière autonome doit être poursuivi.

L'organisation du commandement et des forces.

L'organisation du commandement et des forces, avec le développement des structures interarmées (Centre Opérationnel Interarmées, Etat-Major Inter-Armées de planification opérationnelle, Commandement des Opérations Spéciales) et des capacités de renseignement (Direction du Renseignement Militaire), liée au développement de moyens techniques performants et au découpage des forces en modules d'intervention, permet d'améliorer nos **capacités de prévention et de réaction** face à la multiplication des crises et des interventions extérieures.

En ce qui concerne la **dissuasion**, les armes nucléaires doivent continuer à faire peser sur un adversaire éventuel la menace de dommages inacceptables.

Dans le domaine de la **protection**, il faut d'abord garantir la sûreté de nos forces nucléaires et contribuer à la sécurité du territoire.

1.2/ PARTICIPATION ACTUELLE DES APPELES DANS LES FORCES AU PLAN QUANTITATIF, AU TRAVERS DU POIDS DE CETTE PARTICIPATION DANS LES EFFECTIFS.

Les appelés représentent 57% des effectifs de l'armée de terre, 36% dans l'armée de l'air et 29% dans la marine. Le poids des appelés est également important dans les Services Communs (35%) mais plus faible dans la gendarmerie (13%).

Par catégorie de personnels, il faut noter le poids très important de ces appelés parmi les militaires du rang: 82% par exemple dans l'armée de terre et de l'air, 66% dans la marine.

Parmi les officiers, le pourcentage d'appelés varie de 5% pour la gendarmerie à 18% pour les services communs, avec 6% pour l'armée de l'air et 10% pour l'armée de terre et la marine.

Parmi les sous-officiers, les pourcentages varient davantage, de 1% dans la gendarmerie à 10% dans l'armée de terre, en passant par 2% dans la marine et les services communs et 3% dans l'armée de l'air.

En se plaçant sous l'angle des grandes catégories de forces, nous avons établi les tableaux suivants, d'abord par armée puis sous l'angle interarmées.

Insérer tableau de la page 6 :

Participation de la conscription aux effectifs de l'armée de terre par catégorie de capacité.

Insérer tableau de la page 7 :

Participation de la conscription aux effectifs de la Marine par catégorie de capacité

Insérer tableau de la page 8 : **Participation de la conscription aux effectifs de l'armée de l'air par catégorie de capacités**

Insérer le tableau de la page 9 : **Participation de la conscription aux effectifs de la Gendarmerie par catégorie de capacités**

Insérer tableau de la page 10 : **Participation de la conscription à l'efficacité de notre défense militaire au plan quantitatif**

Le groupe a donc pu constater que les appelés sont présents dans toutes les catégories de forces et des services et que, globalement, la participation de la conscription dans chacune des trois grandes catégories de capacités est à l'évidence importante.

- 30% des effectifs relevant de la posture permanent de sûreté,
- 42% des effectifs relevant de la structure permanente de soutien,
- 47% des effectifs des forces projetables.

A noter que c'est dans les effectifs des forces projetables que le pourcentage d'appelés est le plus fort, contrairement à l'idée souvent émise que les appelés sont cantonnés dans des tâches de soutien.

1.3 / ASPECTS QUALITATIFS DE LA PARTICIPATION DE LA CONSCRIPTION A L'EFFICIENCE DE NOTRE DEFENSE

Le tableau suivant présente, par armée, la répartition des appelés dans les grandes catégories d'emplois.

Insérer ici le tableau de la page 11

	60%	43%	43%	85%
EMCP	23%	39%	39%	8%
Hors tableau de répartition	11%	14%	11%	6%
Encadrement	6%	4%	7%	1%
TOTAL	100%	100%	100%	100%

EMCG : emplois militaires à caractère général, essentiellement emplois de combattants

EMCP : emplois militaires à caractère professionnel

HTREP : spécialistes rares et personnels à gestion centralisée

Dans les fonctions médicales, les appelés représentent 35% des médecins, 61% des pharmaciens, 94% des dentistes, 15% des infirmiers et 75% des vétérinaires.

Pour ce qui concerne le service des essences des armées, les appelés assurent 18% des fonctions techniques et 28% des fonctions de soutien.

La DGA utilise 1000 scientifiques du contingent et 800 appelés pour des fonctions de soutien général.

Par ailleurs, plus de la moitié des postes d'informaticiens des armées et de la gendarmerie sont tenus par des appelés.

On peut donc constater la "criticité" des emplois tenus par les appelés, par le nombre et par la rareté, dans chacune des catégories de capacités.

Dans les conditions, qui prévalaient jusqu' à maintenant, de capacités prescrites aux armées, de format qui en découlaient et de budget, les appelés jouent donc un rôle souvent très important et parfois essentiel, dans le fonctionnement et les activités des différentes catégories de forces et de services, soit par le nombre d'emplois militaires qui leur sont attribués - emplois touchant directement ou indirectement à la capacité opérationnelle - soit par les postes nécessitant une qualification spécifique de haut niveau, qui leur sont confiés.

1.4/ CONDITIONS D'EMPLOI

Pour que les appelés jouent un rôle effectif dans la capacité opérationnelle des forces, notamment celles appelées à intervenir en action extérieure, **trois conditions doivent être réunies**:

- pour être opérationnelles, les unités d'appelés doivent être bien instruites, bien entraînées et avoir une forte cohésion.

- l'emploi des appelés doit être conforme aux dispositions juridiques françaises (art. L.70 du code du service national);

- un consensus national doit se dégager pour soutenir les interventions ou, au moins, ne pas s'y opposer.

Instruction, entraînement et atteinte d'une forte cohésion des unités demandent du temps. La réduction de la durée du service de 12 à 10 mois, en 1992, a rendu difficile l'emploi d'appelés non VSL en action extérieure, d'autant que les séjours, pour ces opérations, étaient alors de 6 mois. La réduction de la durée des rotations de 6 à 4 mois et le nouveau statut d'AVAE permettent maintenant à ces derniers, même non VSL, d'y participer plus facilement.

Les dispositions juridiques du code du service national demeurent cependant, limitant l'emploi des appelés au territoire national (DOM-TOM inclus) et à l'Europe, et, hors métropole en temps de paix, aux seuls volontaires.

Or, les instructions actuelles imposent des délais de signatures des contrats d'AVAE incompatibles avec l'envoi d'unités d'appelés à l'extérieur sur très court préavis.

Les interventions rapides ne peuvent donc être actuellement menées que par des unités professionnalisées, immédiatement disponibles. Mais les unités d'appelés peuvent parfaitement assurer les relèves et l'exemple de l'ex-Yougoslavie le démontre clairement.

Reste, pour l'emploi d'appelés en action extérieure, **l'influence de l'opinion publique**, dont les politiques tiennent grand compte.

Lors de la guerre du Golfe, la décision de ne pas employer d'appelés fut, en fait, de nature politique, car le Parlement aurait pu décider de desserrer les contraintes du code du service national.

Or, s'il apparaît que l'opinion publique française est de fait très sensible à l'emploi des appelés lors d'opérations extérieures, il convient néanmoins de constater une **maturité qui s'est manifestée en deux circonstances particulièrement graves** :

- lors de l'intervention française au Liban en 1983-84, à l'annonce de pertes nombreuses dans les rangs d'une unité d'appelés lors de l'attentat contre l'hôtel Drakkar, l'opinion n'a pas remis en cause le principe de cette action de la France et a bien accepté que cette unité soit relevée par une autre unité d'appelés;

- les pertes subies en ex-Yougoslavie n'altèrent pas le soutien de l'opinion à cette intervention.

Il semble donc que, s'il existait une volonté politique pour cela, les appelés pourraient participer plus facilement aux opérations extérieures.

Conclusion de la 1ère partie

La conscription a rendu jusqu'à maintenant des services évidents en matière d'efficience militaire.

- Elle a permis de réaliser les *effectifs* des armées dans les formats que celles-ci avaient jusqu'à maintenant.
- Elle a constitué un *vivier de compétences* diverses indispensable aux armées (notamment dans les techniques de pointe et les métiers médicaux et para-médicaux).
- Deux exemples récents ont montré la *qualité des unités d'appelés*:
 - la bonne tenue de ces unités en ex-Yougoslavie;
 - l'importance de ces unités dans la mise en oeuvre du plan Vigipirate.

Elle a joué un rôle déterminant dans l'organisation des réserves et le recrutement des engagés.

Il apparaît en effet que les pourcentages d'engagés après service militaire, ayant donc découvert l'armée pendant leur service, sont actuellement de 40% dans l'armée de terre, de 30% dans l'armée de l'air, de 7% dans la marine et de 50% dans la gendarmerie.

Pendant la guerre froide, la conscription, très largement soutenue par l'opinion publique, a montré la détermination du peuple français à assurer sa défense pour préserver son indépendance et sa liberté.

Ces constats n'empêchent pas la Commission d'être consciente des imperfections de la conscription et notamment du service militaire, et de la nécessité d'une réflexion politique approfondie sur la durée du service et les conditions juridiques d'emploi des appelés en actions extérieures.

Ces dernières années, les différents rapports de la Commission, notamment sur la revalorisation du service militaire, ont montré sa conviction quant aux *possibilités d'évolution du service militaire pour améliorer sa participation à l'efficience de notre défense militaire.*

Remarques liminaires avant 2ème partie

Dans la deuxième partie, bien que le débat sur le nouveau Service National ne soit pas encore terminé et doive donner lieu à un vote du Parlement à l'automne, nous nous basons sur les nouvelles orientations telles qu'elles apparaissent dans les interventions du Président de la République et dans la loi de programmation militaire 1997-2002.

*Par ailleurs, bien que ces orientations envisagent pour le nouveau service national un volet "sécurité-défense", nous n'aborderons dans cette deuxième partie que le *service militaire stricto sensu*.*

En effet, notre thème d'étude ne porte que sur la défense militaire proprement dite. D'autre part, nous avons manqué d'informations précises sur les autres composantes du volet "sécurité-défense" (police, douanes, sapeurs-pompiers, sécurité civile, environnement) et la cohérence et l'unité de ce volet ne nous sont pas apparues clairement.

II. LA PARTICIPATION DU SERVICE MILITAIRE VOLONTAIRE A L'EFFICIENCE DE NOTRE DEFENSE MILITAIRE, DANS LE CADRE DE L'ARMEE PROFESSIONNELLE (FUTURE)

2.1/ LES NOUVELLES ORIENTATIONS TELLES QU'ELLES FIGURENT DANS LA LOI DE PROGRAMMATION 1997-2002.

- **Au plan stratégique**, les nouvelles orientations privilégient les capacités d'action extérieure et de projection de nos forces armées.

Cela se traduit par une réduction du format de nos armées et une professionnalisation presque totale de celles-ci.

Une participation accrue de la France à la **sécurité internationale** ne saurait pourtant occulter les nécessités de la **défense nationale** proprement dite.

Si les menaces majeures se sont éloignées, la permanence de risques en Europe, dont l'évolution est imprévisible, nous incite à la prudence.

La dissuasion nucléaire ne peut être une réponse unique à l'ensemble des situations à envisager.

En cas de réapparition d'une menace majeure, la France doit pouvoir mettre en oeuvre un renforcement de sa défense par une remontée en puissance de ses forces militaires.

Par ailleurs, le plan Vigipirate qui a mobilisé 50 000 militaires, a montré la nécessité de pouvoir mettre en oeuvre des effectifs importants face à des menaces non militaires.

- **En ce qui concerne l'évolution du format des armées et la part des jeunes du service national dans notre défense militaire**, la loi de programmation 1997-2002 fournit les indications qui apparaissent dans les tableaux ci-après.

insérer ici le tableau de la page 15

	1996	2002 volontariat	2002 obligation
Effectifs globaux* des armées	573 081	437 806	446 499
MdR engagés	44 552	91 327	92 252
Jeunes du service national	201 498	27 171	39 575

* Les effectifs globaux sont donnés dans ce tableau en incluant les civils mais sans compter la réserve, d'un effectif global de 100 000 dans les deux options.

Ces effectifs se répartissent entre les différentes armées et les services communs de la façon suivante:

insérer ici le tableau de la page 16

	1996	2002 volontariat	2002 obligation
TERRE			
Effectifs globaux*	268 572	171 426	174 872
MdR engagés	30 202	65 481	65 481
Jeunes du service national	132 319	5 500	11 000
MARINE			
Effectifs globaux*	69 878	56 464	57 753
MdR engagés	8 103	7 998	8 693
Jeunes du service national	17 906	1 775	3 550
AIR			
Effectifs globaux*	93 552	71 080	72 652
MdR engagés	5 882	16 758	16 988
Jeunes du service national	32 674	2 225	4 450
GENDARMERIE			
Effectifs globaux*	93 669	97 884	98 890
MdR engagés	-	-	-
Jeunes du service national	12 017	16 232	17 238
SERVICES COMMUNS			
Effectifs globaux*	47 410	40 952	42 332
MdR engagés	365	1 090	1 090
Jeunes du service national	6 582	1 439	3 337

2.2/ REPONSES ACTUELLES DES DIFFERENTES ARMEES EN MATIERE D'EFFECTIFS, D'EMPLOIS, DE DUREE.

Pour l'armée de terre, la loi de programmation prévoit 5 500 volontaires dans le cas d'un service basé entièrement sur le volontariat et 11 000 appelés dans le cas de l'obligation.

La principale difficulté a trait à la durée qui sera retenue pour le service. Plusieurs hypothèses avaient été envisagées : une durée de 6 mois qui permettrait de "consommer" une ressource abondante, une durée de 12 mois et une troisième hypothèse avec des durées supérieures à 12 mois (14, 18, 24 comme celles des VSL actuels).

L'armée de terre n'envisage pas sérieusement un service à 6 mois, qu'il soit volontaire ou obligatoire. Une telle durée pourrait même être pour elle un handicap en matière d'efficacité militaire.

En effet, un tel service n'aurait pas d'utilité militaire pour les missions qui seront confiées à l'armée de terre, à savoir, mener un combat aéroterrestre moderne loin du territoire national. Pour cela elle a besoin de soldats entraînés et aguerris. En outre, les soldats devront avoir une disponibilité totale et immédiate. C'est ce qui motive la décision du Président de vouloir professionnaliser l'armée de terre.

La défense du territoire est désormais confiée à la gendarmerie et ceci est nouveau. En effet, la menace a changé de nature. Il n'est plus envisagé, au moins à court terme, de menace à caractère militaire

contre notre territoire. Il s'agit maintenant de lutter contre des actes de nature terroriste, contre des risques de nature mafieuse et contre des menaces liées à des problèmes de société qui ne relèvent pas de la menace directe contre le territoire.

C'est la gendarmerie qui sera chargée d'organiser et de résister à ces menaces.

Par ailleurs, l'armée de terre craint qu'avec un service obligatoire d'une durée de 6 mois, les différentes formes civiles attirent les appelés les plus compétents et qu'elle se trouve confrontée à un grave problème de qualité de la ressource.

Si la durée du service était fixée à 12 mois, l'armée de terre pourrait trouver à employer les jeunes dans la partie "permanente" des régiments, c'est à dire celle qui n'a pas vocation à être projetée, pour participer au dispositif de formation et de soutien général des unités projetables. Ce ne seront pas des emplois de combattants.

Au delà de 12 mois et à condition que les jeunes soient volontaires, ils pourront être formés comme combattants et faire partie des unités projetées à l'extérieur du territoire. Ils seront donc en même temps VSL et AVAE.

La position de la Marine

Les arguments avancés par l'Armée de terre sont valables pour la Marine.

La réforme aura pour effet de réduire le nombre de bâtiments de guerre en service de 101 à 81 (hors SNLE) et de transformer profondément le rôle du service militaire. En outre, les effectifs militaires de la Marine seront réduits de plus de 18 000 personnes.

Il y a actuellement près de 18 000 appelés dans la Marine, affectés dans tous les types d'unités et parmi eux, 4000 sont présents dans les forces embarquées. Ils sont nécessaires au fonctionnement de la Marine et il est donc envisagé de modifier l'organisation de l'emploi de ces appelés.

Dans le cas du volontariat, la Marine accueillerait 1775 volontaires pour une durée qui devrait être d'au moins 12 mois. Un millier d'entre eux seraient affectés à bord des unités chargées de missions de protection des approches maritimes en métropole et outremer et les autres seraient affectés dans des unités à terre dans des emplois traditionnels mais dont le nombre serait plus restreint.

Dans le cas d'un service obligatoire, la Marine accueillerait 3550 appelés accomplissant un service de durée variable. Il faudrait donc distinguer les appelés "service long" d'une durée supérieure à 10 mois et les appelés "service court" pour une durée moindre.

Les premiers seraient utilisés dans des conditions analogues à celles prévues pour les volontaires. Les autres seraient employés à terre dans des unités de soutien et dans des spécialités compatibles avec une durée de service très courte et permettant, sans contraintes lourdes de formation, de mettre en oeuvre des compétences acquises avant le service national.

Il est clair que la Marine ne pourra pas remplacer nombre pour nombre les appelés par des engagés à bord de tous les bâtiments. A terre, le recours à du personnel civil pourra pallier en partie la perte des appelés. De toute façon des restructurations importantes seront nécessaires et la Marine y réfléchit activement.

Pour l'armée de l'air, quelle que soit l'option choisie, l'emploi des appelés se cantonnera à des tâches logistiques simples, ne nécessitant pas de formation complexe.

Concernant les effectifs, l'armée de l'air est prête à accueillir 2225 volontaires pendant une durée de 12 mois, et 4450 jeunes pour un service obligatoire de la durée qui sera retenue.

Les appelés seront progressivement remplacés par des engagés (Militaires techniciens Air) dont l'effectif passera de 5 882, actuellement, à près de 17 000. Les trois quarts d'entre eux seront fusiliers commandos, pompiers, maîtres chiens, conducteurs, agents de surveillance et administratifs. Les autres occuperont les autres spécialités.

Ils seront engagés pour 4 ans, avec prolongation possible jusqu'à 8 ans. Certains d'entre eux pourront rester 10 ou 11 ans. Leur niveau de recrutement ira du CAP / BEP au baccalauréat professionnel ou général.

Une expérimentation de base aérienne sans appelés est lancée sur trois sites (Colmar, Rochefort, Ambérieux)

Pour la gendarmerie.

L'emploi des gendarmes auxiliaires répond jusqu'à présent au principe selon lequel les gendarmes auxiliaires doivent pouvoir renforcer les gendarmes d'active en toutes circonstances, à l'exception des missions de maintien de l'ordre et des actes de police judiciaire réclamant notamment une qualification particulière.

Ce concept ne devrait pas être remis en cause de manière significative avec la mise en oeuvre du nouveau format des armées, quelle que soit l'option adoptée. En effet :

- dans le cadre du maintien d'un service obligatoire d'une durée légale de 6 mois, il est prévu d'incorporer dans la gendarmerie 17 238 appelés. Les trois-quarts accompliront un service d'un an (VSL 6 mois obligatoire) et auront les mêmes fonctions que les gendarmes auxiliaires actuels. Les autres, qui n'effectueraient qu'un service de 6 mois, seraient affectés pour l'essentiel à des tâches de soutien.

- dans le cadre d'un service national ouvert au seul volontariat, il est envisagé de faire appel à 16 232 volontaires qui

accompliraient les tâches actuellement dévolues aux gendarmes auxiliaires pendant une durée de deux ans.

En revanche, si l'emploi ne semble pas remis en cause, il n'est pas certain que la gendarmerie puisse disposer de la ressource nécessaire. Les seuls historiques disponibles sur le volontariat ne prennent en compte celui-ci que dans le cadre d'une conscription obligatoire.

On ne peut donc actuellement estimer le nombre de jeunes gens susceptibles d'effectuer un service national volontaire (dans une forme sécuritaire de surcroît) alors que rien ne les y oblige, et surtout de jeunes gens de qualité (niveau bac, rigueur morale, capacités informatiques...).

Il faudra en tout cas définir un statut des volontaires sans rogner sur celui des engagés.

Le problème posé au [service de santé](#) sera celui de la ressource. Ce problème existe déjà en raison de l'annualité des diplômés. Il sera aggravé car les personnels médicaux seront très recherchés par les autres formes de service.

Par ailleurs, la question du soutien médical du nouveau service national va se poser. Qui prendra en charge les jeunes qui feront leur service et ceci quelles que soient ses formes ?

Il faudra bien assurer la sélection et le suivi santé des jeunes qui ne seront pas assurés sociaux.

Donc pour le service de santé, c'est un grave problème de ressource qui est posé.

Au-delà des réponses actuelles des différentes armées, la Commission se demande si les volontaires pourront être employés dans toutes les actions extérieures et quelles seront les conditions d'emploi de ces volontaires dans ces opérations.

2.3/ UN EXEMPLE D'ARMEE DE METIER : L'ARMEE BRITANNIQUE

L'armée de terre britannique est un exemple d'armée professionnelle, avec des spécificités propres.

Le groupe en a retenu un certain nombre de caractéristiques.

Le système régimentaire (lieu géographique du comté) engendre un fort esprit de corps et a fait preuve de son mérite. La plupart des régiments ont une ancienneté qui remonte à plusieurs siècles.

Les réserves constituent la "territorial army" qui est une partie organique de l'armée de terre. Réserves générales, elles sont également un maillon entre communautés civile et militaire.

Un processus de réduction du nombre des cadres est engagé.

Pour encourager un service plus long des militaires du rang, des incitations financières ont dû être mises en place.

La féminisation progresse.

L'armée de terre a besoin d'un grand nombre de recrues chaque année pour combler les départs et les manques de l'armée précédente. Pour ce faire, des bureaux de recrutement existent dans les grandes villes, les journées portes ouvertes sont encouragées et des équipes de recrutement font le tour du pays.

Un processus systématique de préparation et d'accompagnement facilite le retour du militaire à la vie civile. C'est un facteur déterminant pour le recrutement et la gestion du personnel militaire.

Au total, le groupe retient, de son étude de l'armée britannique, **trois enseignements majeurs**:

Le passage d'une armée de conscription à une armée de métier s'est relativement bien déroulé sur une période de six années, de 1957 à 1962, mais il s'agissait en fait d'un retour au système existant avant la guerre 1939-1945.

Les Britanniques rencontrent actuellement d'évidentes difficultés de recrutement pour les armes de mêlée et dans certaines spécialités.

Si certains enseignements tirés de l'expérience britannique pourraient être utilement pris en compte dans la réorganisation où s'engage l'armée française, il serait très hasardeux de chercher à copier l'armée britannique, tant diffèrent les cultures et les traditions des deux pays.

2.4/ RECOMMANDATIONS

Pour la période transitoire, il faut avant tout **cesser de dénigrer le service national actuel**, comme cela est fait trop souvent dans les médias et par certains responsables politiques.

Certes, la Commission est consciente des améliorations à apporter aux conditions d'exécution de ce service, et elle a pour cela fait de nombreuses propositions.

Mais les critiques actuelles, par leur excès, sont injustes et démotivantes aussi bien pour les jeunes que pour les cadres militaires.

Si ces critiques devaient se poursuivre, la période transitoire deviendrait ingérable.

Il ne faut pas oublier, par ailleurs, que la France peut être un jour amenée à recourir de nouveau à un service militaire du type de celui qui existe actuellement.

En ce qui concerne le nouveau système qu'il est prévu de mettre en place, les armées vont avoir besoin de volontaires en nombre et qualité suffisants.

Pour cela, elles devront offrir aux jeunes:

- des projets motivants, répondant à leurs soucis d'être utiles et d'exercer des responsabilités,
- des emplois enrichissants, dont ils pourront faire état dans leur curriculum vitae.

Elles devront faciliter au maximum le retour de ces volontaires dans la vie civile.

Quant aux autres incitations, la Commission reste très circonspecte, par crainte de dérives inégalitaires.

CONCLUSION

• Une politique de défense doit prendre en compte le moyen et le long terme. Devant les difficultés de la prospective, les incertitudes des membres du groupe les conduisent à vouloir **préserver l'avenir**.

La conscription a joué un rôle majeur dans la défense de la France au XX^e siècle et dans l'efficacité de nos forces armées.

Il semble donc prudent, non seulement de ne pas la supprimer totalement, mais aussi de **se conserver la possibilité d'y recourir de nouveau**.

Le lien armée-Nation et l'esprit de défense doivent être entretenus et développés pour pouvoir renforcer nos capacités militaires si cela s'avérait nécessaire.

- Pour jouer pleinement son rôle d'éducation à la citoyenneté et de développement de l'esprit de défense, le "rendez-vous citoyen" envisagé par la représentation nationale, ne doit pas être un événement isolé. La démarche doit être amplifiée en amont et en aval.

La Commission propose d'en étudier les finalités, le contenu et les modalités.

Le groupe "Actualité-Défense" de la Commission Armées-Jeunesse tient à remercier pour leur participation à ses travaux:

- le général ASCENSI, chef du bureau Etudes générales de l'Etat-Major des Armées,
- le lieutenant-colonel CARDOZO, officier de liaison britannique à l'Ecole Militaire et le major RUTTER, officier stagiaire britannique au Collège Interarmées de Défense,
- ainsi que les cadres et les appelés qu'il a rencontrés lors de ses visites au Centre d'entraînement de l'infanterie au tir opérationnel (CEITO) au camp du LARZAC, au Centre d'instruction des gendarmes auxiliaires d'AUXERRE et sur les bateaux de la Marine nationale à TOULON, le LA FAYETTE, le MONTCALM et le DUQUESNE.

Réponse du ministre au groupe Actualité

Il est évident que le service militaire a rendu à notre pays des services éminents. Votre rapport le rappelle et le souligne à juste titre.

La possibilité d'un recours à la conscription, si les événements l'exigeaient. Je vous rappelle que dans le nouveau dispositif le "rendez-vous citoyen" sera obligatoire et, à certains égards, il pourra être assimilé à un régime de conscription sans appel sous les drapeaux.

En raison de son caractère obligatoire et dans la mesure où il permettra à l'administration de maintenir l'infrastructure de la sélection et de disposer de l'ensemble des informations nécessaires à l'appel éventuel des individus reconnus aptes.

Vous souhaitez voir se pérenniser le lien armées-nation. Nous souhaitons le pérenniser en effet par :

- . les carrières courtes qui susciteront une rotation rapide entre la société militaire et la société civile,
- . les réserves, que nous voulons les plus actives possible avec 100 000 hommes (50 000 dans les armées et autant dans la gendarmerie),
- . le volontariat qui permettra d'accueillir 27 000 jeunes dans les forces armées et qui pourront faire partie des réserves par la suite,

En outre, le rendez-vous citoyen aura également pour vocation de sensibiliser les jeunes à la possibilité de se porter candidat pour un volontariat. Pour atteindre cet objectif, il devra donc s'intégrer dans une dynamique d'ensemble.